

Guide des bonnes pratiques HAL Panthéon-Assas-Université

HAL est une archive ouverte pluridisciplinaire créée, en 2001, par le CNRS, et gérée par le Centre pour la communication scientifique directe (CCSD), unité d'appui et de recherche (UAR 3668).

1

Politique de signalement et de dépôt

Principe

Signalement exhaustif de la production scientifique des chercheurs de l'université dans HAL

Atouts et finalités du dépôt dans HAL

- ✓ **Accès ouvert** aux résultats de la recherche
- ✓ **Archivage pérenne** des publications scientifiques
- ✓ **Valorisation de la production scientifique** des chercheurs au niveau international
- ✓ Réponse aux demandes des organismes **d'évaluation de la recherche**
- ✓ Élaboration des dossiers de **demande de financement de la recherche (ANR, ERC)**

Préparation du dépôt

2

Pour commencer

- 1– **Créez-vous un compte** sur le portail HAL Panthéon-Assas Université :
<https://univ-pantheon-assas.hal.science/>
- 2– **Créez votre profil IdHAL** (choisissez une forme de nom de type prénom-nom)
- 3– **Vérifiez le libellé** de votre laboratoire de recherche, équipe de recherche en interrogeant le référentiel « Structures » sur [AureHAL \(Structure en vert = structure à privilégier\)](#)

Vérifications préalables au dépôt

- 1 – **Vérifiez que la publication n'a pas déjà été signalée et/ou déposée dans HAL**
- 2 – **Informez les co-auteurs** que vous allez signaler et déposer dans HAL la publication à laquelle ils ont contribué et obtenez leur accord
- 3 – **Vérifiez la politique de l'éditeur** concernant les **droits de diffusion** de la publication à déposer

- 4 – Vérifiez que votre **nom / prénom** ainsi que celui des éventuels co-auteurs figurent bien sur le document en texte intégral que vous vous apprêtez à déposer au **format PDF**, avec leur **affiliation à une structure de recherche**

Signature recommandée dans le fichier PDF

NOM, Prénom
[Université Paris-Panthéon-Assas,
[Abréviation normalisée du Centre de recherche](#),
Paris, France]

Types de publications acceptés pour le dépôt

Ouvrages, chapitres d'ouvrages, articles, actes, posters, vidéos, HDR, références de brevets, etc.

Sont exclues les productions suivantes :
-mémoires universitaires (dépôt sur Assas – Recherche),
-cours de niveau inférieur au Bac +3,
-presse grand public, newsletter, journal, interviews.

- 5 – Vérifiez que le **type de document** (article, chapitre, ouvrage, etc.) et que la version que vous vous apprêtez à déposer (*postprint / version auteur* de préférence) soient **conformes à la politique de HAL et de l'université**

Guide des bonnes pratiques HAL Panthéon-Assas-Université

Étapes du dépôt

3

1 - Cliquez sur l'**onglet « Déposer »** après vous être authentifié

2 - **Décrivez précisément le type de publication** que vous déposez ou signalez (**métadonnées**) : article de revue, ouvrage, direction d'ouvrage, chapitre d'ouvrage, communication de congrès, HDR, cours, vidéos, référence de brevet, logiciel etc.

3 - Saisissez les **nom / prénom de chacun des auteurs** de la publication ainsi que la **structure de recherche** à laquelle ils appartiennent (Affiliation)

4- **Validez votre dépôt**

[Tutoriel vidéo sur le dépôt](#)



5

Le **référent HAL** de mon laboratoire

Pour toute question sur l'activité de signalement et de dépôt, une adresse unique pour contacter les **administrateurs** :
hal@assas-universite.fr

Quelques droits et points de vigilance

Sous quel format déposer le fichier ?

Format PDF non protégé

Quel type d'archivage ?

Archivage pérenne du fichier garanti après modération

Quelle version de publication déposer ?

Preprint	Version soumise à l'évaluation / à l'éditeur <i>Pré-publication, version soumise</i>
Postprint (à privilégier)	Version finale relue par les pairs, corrections incluses, publiée sans mise en forme <i>Version acceptée, final draft, post-refereeing, author accepted manuscript (AAM)</i>
Version publiée	Version publiée avec accord explicite de l'éditeur <i>Version éditeur</i>

4

Quelle politique de diffusion pour les résultats de la recherche financés au moins à 50% par des fonds publics ou des fonds de l'Union européenne ?

Application de l'article 30 de la Loi pour une République numérique (2016).

À savoir : le dépôt en archives ouvertes est obligatoire pour les projets financés dans le cadre d'appels à projets européens ou ANR.

Comment vérifier la politique de diffusion d'un éditeur d'une publication sous droits ?

- Articles de revues : interrogez [JISC - Open policy finder \(SHERPA services\) - DULCINEA - MIR@BEL](#)
- Autres types de publications : consultez votre contrat d'édition

Quelles modalités de diffusion pour une publication éditée en Open Access ou un document non publié ?

Vérifiez quelle est la licence Creative Commons (CC) qui s'applique (ou quelle licence vous sélectionnez).

[Article 30 de la Loi pour une République numérique](#)

[Pour aller plus loin sur les questions juridiques](#)

